

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER, 19h30 à 21h30
GYMNASSE DE L'ÉCOLE

DOCUMENT D'INFORMATIONS DESTINÉ AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ.

PRÉPARÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE FINANCEMENT (CCF) ET LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ).

ÉNONCÉ DES PROPOSITIONS

1^{er} bloc de propositions : principes devant guider le financement

CONSIDÉRANT, les mandats donnés au comité consultatif sur le financement (CCF) par l'assemblée générale de septembre 2011,

CONSIDÉRANT les travaux et réflexions du CCF lors de 6 rencontres tenues jusqu'à maintenant,

CONSIDÉRANT les informations données lors de la soirée de consultation ¹ et les commentaires reçus dont ceux portant sur l'importance de campagnes de financement efficaces, moins accaparantes, respectueuses des valeurs de l'école et des lois et politiques (politique des commandites) en vigueur à la CSDM,

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré qu'au minimum 5 800,00\$ sont nécessaires annuellement pour soutenir le projet éducatif de l'école selon la répartition présentée,

1. A eu lieu le 11 janvier 2012

IL EST PROPOSÉ à l'assemblée d'approuver les principes suivants concernant le financement :

- 1)- Les objectifs de financement sont déterminés par le CÉ lors de sa 1^{re} rencontre à chaque année.
- 2)- Le comité de financement s'occupe des initiatives de financement nécessaires pour atteindre l'objectif déterminé par le CÉ. Il s'agit alors de campagne de financement « école ».
- 3)- Le comité de financement devra voir à maintenir un équilibre entre la sollicitation interne et externe en plus de tenir compte d'un principe d'efficacité dans la détermination des campagnes de financement.
- 4)- Pour les campagnes à sollicitation directe des parents, le comité de financement devra veiller à limiter la vente de produits fabriqués par des élèves.
- 5)- Dans le cas d'une campagne financement permettant la réalisation de projets d'élèves ou de projets classe, une demande devra être déposée au CÉ qui devra tenir compte du budget de l'école et des campagnes de financement en cours pour accepter l'organisation de cette campagne.

2^e bloc de proposition : mise sur pied ou non d'une fondation.

CONSIDÉRANT, les informations reçues lors de la soirée de consultation.

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, les échanges ont permis de clarifier certaines informations mais n'ont pas démontré une tendance vers l'un ou l'autre des choix,

IL EST DEMANDÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE SE PRONONCER FACE AUX CHOIX SUIVANTS (voir Power Point pour les infos) :

- A)- Statut quo amélioré
OU
B)- Création d'une fondation

(Si l'assemblée vote pour le choix B, la détermination des responsables de la mise sur pied de la fondation devra se faire lors de l'assemblée et ces personnes seront invitées à venir rencontrer le CÉ le 22 février)

3^e bloc : organisation du financement pour le reste de l'année scolaire 2011-2012.

CONSIDÉRANT les besoins de l'école pour l'année scolaire en cours et celle à venir,

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE D'APPROUVER.

- 1)- La relance du comité de financement et le recrutement de membres.
- 2)- La levée du moratoire sur les campagnes de financement ce qui signifie une possibilité de campagne(s) de financement d'ici la fin de l'année.